

# LE PROGRAMME

# PIRATE

Export réalisé le 18/01/2024

**NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !**



# SOMMAIRE

<b>Institutions</b>	.....	<b>3</b>
<b>Pour renforcer l'indépendance de la justice (introduction)</b>	.....	<b>4</b>





## **INSTITUTIONS**

# POUR RENFORCER L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE (INTRODUCTION)

Justice, Société, Institutions

Au programme depuis Avril 2022

Un État de droit sain et une démocratie forte se doivent d'avoir un système judiciaire indépendant. Il est du devoir des pouvoirs exécutif et législatif d'assurer cette indépendance afin de préserver l'équilibre des institutions. La Constitution, les traités internationaux et autres textes ne sont pas à eux seuls une garantie suffisante d'indépendance. Les choix politiques comptent.

Aujourd'hui en France, la Justice voit son indépendance menacée.

D'une part, la classe politique se montre toujours plus critique envers l'autorité judiciaire, en particulier lorsque celle-ci condamne l'un des leurs pour un délit ou, a contrario, pour dénoncer son soit disant laxisme. D'autre part, les majorités gouvernementales successives n'ont jamais fait preuve d'une réelle volonté pour doter la Justice de moyens humains et matériels suffisants pour qu'elle accomplisse sa mission.

L'autorité judiciaire, et le service public de la justice qui lui est rattaché, est en grande souffrance. Le manque de magistrats, de greffiers, et de fonctionnaires qui concourent au bon fonctionnement de la justice et à l'exécution de ses décisions, est durable depuis de nombreuses années. Alors que la population augmente, que la justice est de plus en plus sollicitée, la France demeure l'un des pays les plus riches d'Europe avec le nombre de magistrats par habitant le plus faible.

Les gouvernements successifs font miroiter des augmentations budgétaires et des renforts pour les juridictions mais tout cela n'est que de la démagogie. Les augmentations du budget sont infimes par rapport aux besoins réels des juridictions et la plus grande partie des fonds est consacrée à la construction de nouvelles prisons. Les renforts ne sont en majorité que des contrats précaires dont la pérennité est soumise aux aléas politiques du moment.

L'indépendance passe aussi par l'apparence. Il nous apparaît anormal qu'aujourd'hui les ministres bénéficient d'un régime d'exception quant aux délits qu'ils peuvent commettre dans leurs fonctions. Cela renforce le sentiment que la justice n'est pas la même pour tous les citoyens et citoyennes et que la classe politique bénéficierait d'un traitement particulier.

Il devient urgent d'entreprendre une politique ambitieuse pour assurer l'indépendance de l'autorité judiciaire.

La Parti Pirate réaffirme son attachement à l'indépendance de la Justice, pilier de l'État de droit et d'une démocratie saine.